



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

Séance du 02 juillet 2015

Nombre de Conseillers

en exercice : 22  
présents : 21  
votants : 22  
dont pouvoir : 1

L'an deux mil quinze, le deux du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CONTRES s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire.

Date de convocation :

23 juin 2015

Présents : M. BRAULT Jean-Luc, Mme BRISSET Dominique, M.CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, M. MOREAU Dany, M. LELARGE Antoine, Mme BOURGUIGNON Sylvine, M. DEVEL Michel, Mme GASCHARD Christiane, Mme DELORD Martine, M. LEDDET Jean-Luc, Mme LE PABIC Christiane, Mme JAHAN-BONTEMPS Isabelle, M. BAUMER Thierry, Mme TÉTOT Pascale, Mme DELAUNAY Catherine, Mme MARILLEAU Isabelle, M. BOUCHER James, M. DROUHIN Jean-Yves, M. PENTECOUTEAU Luc, Mme CHESNE Karine, M. COLLIN Guillaume.

Absent excusé : M. MAUBERT Jean-François (ayant donné pouvoir à M. BAUMER Thierry)

Madame BRISSET Dominique a été élue secrétaire.

**Présentation du compte rendu de la séance du 04 juin 2015 :**

- Madame Delaunay et Monsieur Pentecouteau font remarquer que la présentation de la délibération sur la révision des tarifs de la garderie périscolaire n'est pas explicite sur le taux voté, soit 1% d'augmentation pour la rentrée en 2015.

*Le compte rendu du Conseil du 04 juin 2015 est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

---

### 1. FINANCES

**DB n°2015-0701 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE n° 3**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante en raison de travaux supplémentaires sur l'opération « Peintures vestiaires douches » :

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
21318 – 1541 – Peintures vestiaires douches	+1.600,00	
020 – Dépenses imprévues	-1.600,00	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

Madame Delord demande pour les prochaines séances de Conseil Municipal que les pièces comptables soient insérées dans les dossiers des conseillers municipaux pour toutes les décisions modificatives.

## **DB n°2015-0702 : ETUDE D'AIDE A LA DECISION (DIAGNOSTIC DES FORAGE) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du diagnostic des forages d'eau potable (F1 – F2 – F3 et F5) des études et des investigations sur les forages sont nécessaires. Le montant total s'élève à 45.000,00 € HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au taux le plus élevé possible pour les études et les investigations à mener sur les forages F1 – F2 – F3 et F5 d'un montant total de 45.000,00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette affaire.

## **DB n°2015-0703 : ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux états concernant des produits irrécouvrables d'un montant de 441.72 €.

Ce montant est irrécouvrable pour les motifs suivants :

- Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuites
- Aucun droit saisissable

Considérant le bien fondé des états établis par Madame la Trésorière Municipale,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables d'un montant total de 441.72 € (quatre cent quarante et un euros et soixante-douze centimes)

Cette somme sera imputée à l'article 6541 du budget principal « Pertes sur créances irrécouvrables ».

## **2. URBANISME**

### **DB n°2015-0704 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AP 390 – ROUTE DE PONTLEVOY A CONTRES (41700)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame Jeannette Yvonne CHARBONNIER, nom de conjoint GUEDE, actuelle propriétaire de la parcelle section AP n°390 située route de Pontlevoy, accepterait une vente amiable au profit de la Commune.

Cette acquisition est nécessaire pour la Commune puisque cette parcelle se situe dans l'emplacement réservé n°7 du Plan local d'urbanisme de Contres – « *nouvelle voie sud et collecteur* ».

- Vu l'intérêt de cette acquisition pour la Collectivité ;
- Vu le Plan local d'urbanisme de la Commune de CONTRES approuvé le 24 Février 2005 en séance de Conseil Municipal, avec 1ère modification et 1ère révision simplifiée le 28 juin 2006, 2ème modification le 27 octobre 2009, 3ème modification le 08 mars 2011, 4ème modification le 17 mai 2011, 2ème révision simplifiée le 22 janvier 2013 et 5ème modification le 6 novembre 2014 ;
- Vu l'estimation de la Direction générale des finances publiques – Missions domaniales - en date du 28 mai 2015 ;
- Vu l'accord entre Madame Jeannette Yvonne CHARBONNIER, nom de conjoint GUEDE, et la Commune de Contres ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'acquérir le bien cadastré section AP numéro 390 d'une contenance totale de 1250 m<sup>2</sup>, situé Route de Pontlevoy au prix de 1,32 € / m<sup>2</sup>, soit 1 650 € (mille six cents cinquante euros) ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

### **DB n°2015-0705 : PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS POUR LA GENDARMERIE A CONTRES**

Dans le cadre d'un futur projet d'une nouvelle gendarmerie nationale, la ville de Contres doit porter le programme de construction de logements neufs associé à la gendarmerie.

Le montant prévisionnel, hors frais financiers est de 931 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal de la ville de Contres doit s'engager sur le montant et acter le principe de construction du programme de logements neufs en 2016, sous réserve de la validation par celui-ci, du montage juridique et financier du projet (obtention D.E.T.R 2016) par les différentes parties (État – ville de Contres – gendarmerie)

### **3. AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire adresse au Conseil Municipal les remerciements de la FNACA, de la maison familiale rurale du Lochois, de l'association des ateliers de loisirs créatifs Controis, de l'UNC AFN et de l'école maternelle Dary Gougry.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 17 septembre 2015 à 19 h 30.** Les membres du conseil municipal devront se présenter à 19 h 00 dans la salle du conseil.

La séance est levée à 20h25

Le Maire

Jean-Luc BRAULT